Erratum

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.4 (*Retrait aux registres des représentants*) du bulletin du 24 septembre 2010 (Vol. 7, n° 38). À cet effet, un avis relatif au retrait du représentant M. Bruno Morin à l'égard de firme Valeurs mobilières Desjardins inc. a été publié par erreur et n'aurait pas dû paraître.

L'erratum a été publié dans la section 3.4 du bulletin du 22 octobre 2010 (Vol. 7, n° 42).